

## NOTICE pour l'inscription au permis de chasser

L'inscription et les paiements se font **OBLIGATOIREMENT en ligne** sur le site permischasser.ofb.fr

## Pour vous inscrire, vous devez:

- 🔖 cliquer sur « inscription à l'examen »
- 🔖 choisir le type d'inscription « première inscription »
- ⇔ choisir la Fédération « FDC 39 »
- renseigner les éléments demandés (nom, adresse, mail...)

A la suite de cela, il vous sera demandé de régler les frais pour l'OFB ainsi que ceux pour la Fédération (**réglez** par carte bancaire) :

- OFB:
  - o 31 € pour les mineurs
  - o 46 € pour les majeurs
- FDC39:
  - o Pour les candidats du département 39 :
    - 55 € ⇒ frais de formation + livre pour révision de la théorie
  - Pour les candidats hors département :
    - 110 € ⇒ frais de formation + livre pour révision de la théorie

<u>Il est très important de privilégier le paiement par carte bancaire</u> (il est plus simple et rapide que le paiement par virement).

## Une fois votre inscription finalisée, vous devrez :

- Imprimer votre CERFA prérempli, le dater et le signer (candidat + représentant légal pour les mineurs)
  - o Attention: veillez à bien signer à l'intérieur des encadrés et à ne pas dépasser
- Le retourner par voie postale ou le déposer à la Fédération (Route de la Fontaine Salée, 39140 ARLAY) accompagné des pièces justificatives suivantes :
  - Certificat médical (obligatoirement renseigné au dos du CERFA) il doit dater de moins de 2 mois au jour de votre date d'inscription

- o La photocopie recto/verso d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité
  - <u>Attention</u>: la règle de la prolongation de 5 années pour la CNI est valable uniquement si vous étiez majeur au moment de sa délivrance.
- o **1 photographie d'identité normalisée et récente** (datant de moins de 6 mois) à coller sur le CERFA dans le cadre prévu à cet effet.
  - Attention : il faut impérativement une photo de qualité (faite chez un photographe ou photomaton) normalisée et récente – beaucoup de dossiers sont refusés à cause des photos !
- O Document ci-après, relatifs aux obligations du service national :
  - Vous avez entre 16 et 18 ans : une attestation de recensement
  - Vous avez entre 18 et 25 ans, le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté »

## Votre inscription sera définitivement validée quand :

- vous aurez finalisé votre inscription en ligne en cliquant sur « je finalise ma demande de permis »
  - vous aurez **retourné votre CERFA complet** à la Fédération

Vous recevrez, par la poste, le livre de préparation aux questions théoriques de l'examen du permis de chasser.

Vous serez ensuite convoqué à une séance de **formation pratique obligatoire**, organisée par la Fédération sur une demi-journée.

<u>Attention</u>: les convocations sont envoyées uniquement par mail (pensez à consulter vos courriers indésirables).

**Pour la formation théorique**, elle est dématérialisée. Vous recevrez le lien pour consulter les éléments qui la composent (vidéos etc...).

Dans le cas d'une absence injustifiée à la formation pratique, il sera demandé au candidat de régler de nouveau les frais de 55 €.